



INSCRIPTION 6ème

Année scolaire 2022-2023

COMPOSITION DU DOSSIER

Secrétariat

- 1 « fiche de renseignements » dûment complétée (**ci-jointe, DOCUMENT 1**).
- Les photocopies du livret de famille (**parents et élève à inscrire**).
- Un justificatif de domicile (**lieu de résidence de l'élève à inscrire**).
- La photocopie de la carte nationale d'identité (**élève à inscrire, à défaut passeport**).
- 1 coupon-réponse « inscription théâtre » à compléter pour **les élèves qui souhaitent s'inscrire dans la classe à projet « Théâtre » (ci-joint, DOCUMENT 1 bis)**.
- L'exeat / le certificat de sortie **pour les élèves venant d'un autre collège (inscription en cours d'année)**.

Vie scolaire

- 2 photos d'identité récentes au format standard 4,5x3,5 **avec indication au dos du nom + le prénom de l'élève avec le niveau de classe**.
- 1 enveloppe au format 22,5x16 sur laquelle **seront portés le nom + le prénom de l'élève et signatures des responsables légaux** (non timbrée).
- Un justificatif d'assurance scolaire, année scolaire en cours (**élève à inscrire**).
- 1 coupon-réponse « autorisation d'entrées-sorties » (**ci-joint, DOCUMENT 2**).
- 1 coupon-réponse « d'adhésion au Foyer Socio-éducatif » (**ci-joint, DOCUMENT 2 bis**).
- 6€ correspondant au montant de l'adhésion au F.S.E. Règlement à effectuer de préférence par chèque à l'ordre du « foyer socio-éducatif du collège Jean-Marc Laurent » **avec indication du nom + prénom de l'élève au dos**.

Intendance

- 1 coupon-réponse « restauration scolaire » à **compléter même si l'élève est externe (ci-joint, DOCUMENT 3)**.
- 1 versement de 50€ **minimum** en chèque de préférence à l'ordre de « l'agent comptable du collège Jean-Marc Laurent » **avec indication du nom + prénom de l'élève au dos pour le chargement de la carte de restauration**.

Infirmierie

- 1 « fiche d'urgence médicale » (**ci-jointe, DOCUMENT 4**).
- 1 « fiche de renseignements médicaux confidentiels » (**ci-jointe, DOCUMENT 4 bis**).
- 1 « demande de dossier médical scolaire » (**ci-jointe, DOCUMENT 4 ter**).
- La photocopie des pages de « vaccinations » du carnet de santé (**élève à inscrire**).

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE PERMETTRONT PAS L'INSCRIPTION DÉFINITIVE.



Il sera gardé, dans l'attente des pièces manquantes

L'élève ne sera effectivement inscrit au collège que sur présentation de tous les documents

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS

Pour l'inscription en 6^{ème} à la rentrée 2022, les parents d'élèves se présenteront au collège avec le dossier et les documents annexes :

- Écoles hors d'Amiens : samedi 11 juin 2022 : 8h45 – 11h45
- Écoles d'Amiens : mardi 14 juin 2022 : 16h45 – 18h30

Les dates seront également communiquées via le site internet du collège : <https://jean-marc-laurent.ac-amiens.fr>

DATE DE RENTRÉE 2022

Rentrée des élèves de 6^{ème} : jeudi 01 septembre 2022 à 07h55.

Une réunion d'information à destination des parents de 6^{ème} sera organisée dans les premières semaines de septembre.

■ Fournitures scolaires

La liste des fournitures scolaires est disponible sur le site du collège : <https://jean-marc-laurent.ac-amiens.fr> en complément du document joint.

■ Manuels scolaires

Les manuels scolaires sont prêtés gratuitement aux élèves pour la durée de l'année scolaire.

Ils seront distribués le jour de la rentrée et **sont à couvrir dès la première semaine.**

Les pertes ou dégradations seront à la charge financière des responsables légaux (l'état des livres est constaté en début et fin d'année scolaire).

■ Assurance scolaire

L'assurance scolaire responsabilité civile et individuelle, couvrant les risques encourus par votre enfant ainsi que les dégâts qu'il pourrait commettre, est obligatoire pour toute activité facultative (ex : sortie, voyage ...).

Les élèves assurés remettront une attestation d'assurance couvrant l'année scolaire 2022-2023.

■ Règlement intérieur

L'inscription ou réinscription au Collège Jean-Marc Laurent implique l'acceptation, par le ou les responsables légaux et l'élève, du règlement intérieur de l'établissement (le règlement figurant dans le carnet de correspondance). **Il doit être signé par le ou les responsables légaux et l'élève.**

■ Restauration

Le ou les responsables légaux peuvent inscrire leur enfant à la restauration avec un règlement initial de minimum 50€.

Un élève ne peut changer de régime que dans certains cas sur demande écrite et motivée adressée au chef d'établissement.

Afin de procéder à l'inscription à la restauration, toute famille doit remplir le formulaire joint au dossier.

Élève externe : l'élève externe peut être admis exceptionnellement au service de restauration sur demande écrite du responsable légal dans le carnet de liaison. Tarif 2022 : 3,60€

Modalité d'accès : Voir la partie concernée dans le carnet de liaison.

Compte tenu des modifications éventuelles d'emploi du temps dans les jours suivant la rentrée scolaire, les changements de régime sont acceptés sur demande écrite sans condition jusqu'à la mise en place définitive de l'emploi du temps.

■ Bourses et fonds sociaux

Pour tout renseignement, prendre contact avec le **SERVICE INTENDANCE** du collège.

- ◆ Bourse : la demande de bourse de collège se fera en ligne via « Scolarité Services » (site du collège). La procédure concernant les aides vous sera communiquée début septembre.
- ◆ Fonds sociaux : en cas de difficultés financières ponctuelles, prendre contact rapidement avec l'assistante sociale du collège ou le service intendance. Votre situation sera étudiée en commission.

■ Adhésion au Foyer Socio-éducatif

Le F.S.E est une association qui fonctionne au sein du collège et qui propose différents clubs et activités aux élèves en dehors des heures de cours (jeux de tête, échecs, informatique, groupe musical, journal du collège...)

Les cotisations lors de l'adhésion représentent pratiquement la seule source de financement du F.S.E.

Elles permettent :

- ◆ Le fonctionnement et l'achat de matériels utilisés au sein des clubs (instruments de musique, tables de tennis de table, matériels vidéo, jeux de société, consommables informatiques...)
 - ◆ L'équipement du Foyer des élèves (mobilier, aménagement, décoration, bandes dessinées...)
- L'adhésion au F.S.E permet à l'élève de participer aux animations proposées par les différents clubs et de bénéficier d'une assurance spécifique contractée par l'association afin de couvrir les activités extra scolaires.

Le montant de la cotisation s'élève à 6 euros pour l'année scolaire 2022-2023.

■ Pièce d'identité

Durant l'année, la présentation de la carte nationale d'identité sera obligatoire (en cours de validité).

- ◆ Pour les élèves de 3ème lors du passage des épreuves du Diplôme National du Brevet (DNB).
 - ◆ Pour tous les élèves qui s'inscriront à un séjour à l'étranger ou à un échange scolaire.
- Les délais étant relativement longs, il est conseillé d'engager les formalités d'obtention de cette carte d'identité dès à présent pour les élèves qui n'en possèdent pas encore.

■ Transports scolaires

Les renseignements figurent sur le document « *la demande de transport scolaire sur le réseau national* », édité par la Région Hauts-de-France.

Collège Jean-Marc Laurent

34 Rue Jean-Marc Laurent

80090 AMIENS

Tél : 03 22 50 32 32

E-mail : ce.0800017J@ac-amiens.fr

Site du collège : <https://jean-marc-laurent.ac-amiens.fr>

TABLE DES CODES PROFESSIONS

AGRICULTEURS

- 10 - Agriculteurs

ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISES

- 21 - Artisans
- 22 - Commerçants et assimilés
- 23 - Chefs d'Entreprises de dix salariés ou plus

CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES

- 31 - Professions libérales
- 33 - Cadre de la fonction publique
- 34 - Professeurs et assimilés
- 35 - Professions de l'information des arts et des spectacles
- 37 - Cadres Administratifs et commerciaux d'entreprises
- 38 - Ingénieurs et Cadres techniques d'entreprises

PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

- 42 - Instituteurs et assimilés
- 43 - Professions Intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 - Clergé, religieux
- 45 - Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 - Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 - Techniciens
- 48 - Contremaîtres, agents de maîtrise

EMPLOYÉS

- 52 - Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 - Policiers, militaires
- 54 - Employés administratifs d'entreprises
- 55 - Employés de commerce
- 56 - Personnels des services directs aux particuliers

OUVRIERS

- 61 - Ouvriers qualifiés
- 66 - Ouvriers non qualifiés
- 69 - Ouvriers agricoles

RETRAITES

- 71 - Retraités agriculteurs exploitants
- 72 - Retraités artisans, commerciaux et chefs d'entreprises
- 73 - Retraités cadres et professions intermédiaires
- 76 - Retraités employés et ouvriers

AUTRES INACTIFS

- 81 - Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 82 - Personnes sans activité professionnelle

◆ **A COMPLÉTER DANS L'INTÉGRALITÉ**

Nom de l'élève : Prénom(s) :

Né(e) le : à : N° Dpt : Nationalité :

Inscription :

Si concerné : SEGPA ULIS

Qualité régime :

Externe 1/2 pensionnaire

Sexe :

Masculin Féminin

Choix de la Langue Vivante :

Anglais **ou** Bilangue Allemand / Anglais
ou Bilangue Italien / Anglais

1 Option possible en 6^{ème} (hors choix d'une bilangue) :

Théâtre (voir doc 1bis en page 8/14)

Transport scolaire : Non

T44 : PONT-DE-METZ <=> collège

https://storage.googleapis.com/is-wp-80-prod/uploads-prod/2021/07/Fiche_T44_Web.pdf

T40 : SALEUX <=> collège

https://storage.googleapis.com/is-wp-80-prod/uploads-prod/2021/11/Fiche_T40_Web.pdf

Car de la CAP : HEBECOURT, RUMIGNY, GRATTEPANCHE, ORESMAUX et ST SAUFLIEU <=> collège

Car de la CAP : AILLY-SUR-NOYE <=> collège

plus d'informations concernant la CAP sur <https://trans80.hautsdefrance.fr/les-transports-scolaire.html>

Ametis : lignes 5A, 5B, 6 ou 12

plus d'informations concernant AMETIS sur <https://www.plan.ametis.fr/fr/horaires>

◆ **SCOLARITÉ ANTÉRIEURE DE L'ÉLÈVE**

Année Scolaire	Classe	Établissement	Public	Privé	Académie
2021 - 2022	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>

◆ **SITUATION DES FRÈRES ET SŒURS SCOLARISÉS À LA RENTRÉE 2022-2023**

Nom et Prénom	Classe	Ext.	DP	Établissement	Public	Privé
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

◆ **ASSURANCE SCOLAIRE**

N° - Coordonnées de la compagnie :

◆ **SÉCURITÉ SOCIALE**

N° de sécurité sociale – Coordonnées du centre :

◆ **AUTORISATIONS SPÉCIFIQUES DU RESPONSABLE LÉGAL :**

• Autorisez-vous l'établissement à communiquer vos coordonnées aux associations de parents d'élèves ? Oui Non

◆ **SITUATION FAMILIALE DES RESPONSABLES LÉGAUX :**

Mariés Pacsés Concubinage Divorcés Séparés Autre situation :

Nombre total d'enfants à charge :

◆ **EXERCICE DE L'AUTORITÉ PARENTALE :**

Exercice conjoint (**les deux** responsables légaux exercent en commun l'autorité parentale).

Exercice unilatéral (**un** responsable légal exerce seul l'autorité parentale, l'autre usant de droit de surveillance)

** ; dans ce cas, qui est titulaire de l'autorité parentale ?

**** JOINDRE OBLIGATOIREMENT UNE COPIE DU JUGEMENT**

*Le Bulletin Officiel n°38 du 28 octobre 99 rappelle les obligations de transmission des résultats scolaires aux familles. Il précise « ... dans le cas où l'un des parents exerce seul l'autorité parentale, l'autre parent dispose du droit de surveiller l'éducation de son enfant ; à cet effet, il doit donc également obtenir communication de ses résultats scolaires. Il convient, en conséquence, de faire parvenir **systématiquement aux deux parents** les résultats scolaires de leur enfant... » **En cas de séparation ou de divorce des parents, « Parent usant de droit de surveillance » devra donc être renseignée.***

◆ **COORDONNÉES DU / DES RESPONSABLES LÉGAUX :**

L'ÉLÈVE RÉSIDE CHEZ Mère et Père Mère Père Autre ?

REPRÉSENTANT LÉgal 1

Lien de parenté :

REPRÉSENTANT LÉgal 2

Lien de parenté :

Choix parmi : Mère / Père / Autre membre de la famille (merci de préciser) / Fratrie / Ascendant / Tuteur / Éducateur / Aide sociale à l'enfance / ...

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Adresse personnelle - Code Postal - Commune :

Adresse personnelle - Code Postal - Commune :

Adresse e-mail (obligatoire) :

Adresse e-mail (obligatoire) :

N° téléphone fixe :

N° téléphone fixe :

N° téléphone portable :

N° téléphone portable :

Obligatoire : code profession ou situation (voir page 4)

Obligatoire : code profession ou situation (voir page 4)

N° téléphone de l'employeur :

N° téléphone de l'employeur :

Nom et adresse de l'employeur :

Nom et adresse de l'employeur :

(PERSONNE EN CHARGE 3)

Lien de parenté :

Choix parmi : *Autre membre de la famille (merci de préciser) / Fratrie / Ascendant / Tuteur
Éducateur / Aide sociale à l'enfance / ...*

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle - Code Postal - Commune :

Adresse e-mail (obligatoire) :

N° téléphone fixe :

N° téléphone portable :

Obligatoire : code profession ou situation (voir page 4)

N° téléphone de l'employeur :

Nom et adresse de l'employeur :

(PERSONNE EN CHARGE 4)

Lien de parenté :

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle - Code Postal - Commune :

Adresse e-mail (obligatoire) :

N° téléphone fixe :

N° téléphone portable :

Obligatoire : code profession ou situation (voir page 4)

N° téléphone de l'employeur :

Nom et adresse de l'employeur :

◆ COORDONNÉES DES AUTRES PERSONNES A PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE :

1) - Nom et Prénom :

Lien de parenté : N° de téléphone :

2) - Nom et Prénom :

Lien de parenté : N° de téléphone :

LES SIGNATURES CI-DESSOUS CERTIFIENT EXACTS LES RENSEIGNEMENTS PORTES SUR CE DOCUMENT ET DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COLLÈGE ET S'ENGAGENT A LE RESPECTER.

Signatures :

**Représentant
légal 1**

**Représentant
légal 2**

L'élève



VEUILLEZ NOUS INFORMER DE TOUT CHANGEMENT VOUS CONCERNANT

(Adresse, N°téléphone, adresse e-mail et autres situations ...)

Votre enfant sera scolarisé au Collège Jean-Marc Laurent à la rentrée prochaine. Vous avez la possibilité de demander son inscription dans une classe à projet artistique et culturel Théâtre bénéficiant d'un aménagement particulier pour la pratique théâtrale.

Cette classe à projet (uniquement en classe de 6ème) possède les mêmes caractéristiques que les autres classes du collège avec deux heures de pratique théâtrale intégrées dans l'emploi du temps hebdomadaire.

Le projet annuel Théâtre à l'école et au collège puis au lycée est mis en place depuis plusieurs années et apporte progrès et acquisitions tant au niveau de l'épanouissement personnel de chaque élève qu'au niveau de ses résultats scolaires. Les élèves qui intègrent la classe à projet Théâtre confirment le début de leur parcours artistique et culturel cycle 3, Ils ont ensuite la possibilité de participer à l'Atelier Artistique Théâtre de la 5^e à la 3^e (mardi 16h30 – 18h30) pour développer et approfondir les apprentissages amorcés en sixième.

Le théâtre est l'outil de tous les apprentissages, tant linguistiques, méthodologiques, psycho-cognitifs. Il comporte des objectifs fondamentaux :

- Travailler la langue française autrement et différemment
- Apporter une connaissance de soi et une estime de soi
- Entraîner la mémorisation de textes variés, de gestes, de déplacements et de chorégraphies
- Stimuler et développer la concentration, l'attention de soi
- Développer la coopération entre les élèves par le dire et /ou le faire
- S'engager dans un projet d'apprentissage original

Mode d'organisation de la pratique théâtrale hebdomadaire :

- L'élève qui choisit de s'inscrire dans la classe à projet Théâtre s'engage à participer avec assiduité et régularité aux actions du projet (participer à des spectacles, des présentations de travaux de théâtre)
- Chaque semaine se rendre à pied avec la classe et le professeur de français responsable du projet au Centre Culturel Jacques Tati pour travailler, répéter en salle théâtre ou sur le plateau scénique durant les deux heures intégrées dans l'emploi du temps en inter-degrés avec une classe de CM2 et deux professionnels de théâtre

Si vous souhaitez avoir plus de détails sur le projet pédagogique ou ses modalités de fonctionnement, vous pouvez prendre contact avec le professeur responsable Madame CARPENTIER par mail à ce.0800017J@ac-amiens.fr

Si vous désirez que votre enfant rejoigne la classe à projet Théâtre, vous devez impérativement remplir le coupon ci-dessous et le remettre lors de l'inscription de votre enfant.

◆ DEMANDE D'INSCRIPTION EN CLASSE A PROJET THÉÂTRE

Je soussigné(e) , responsable légal(e) de l'élève

Nom Prénom Niveau

déclare avoir bien pris connaissance des modalités de fonctionnement de la classe à projet « Théâtre » du Collège Jean-Marc Laurent :

Demande une inscription de mon enfant, pour la rentrée, en classe à projet « Théâtre »

Le **Signature(s)
représentant(s) légal(aux)**

**Signature
de l'élève**

◆ CHOIX D'AUTORISATION D'ENTRÉES - SORTIES DE L'ÉLÈVE

Je soussigné(e) , responsable légal(e) de l'élève

Nom Prénom Niveau

déclare avoir bien pris connaissance des modalités de fonctionnement de l'autorisation d'entrées-sorties et décide d'inscrire mon enfant à l'autorisation suivante pour la rentrée :

Les élèves utilisant le transport scolaire « hors Ametis » seront automatiquement en A3.

A1 : Sorties autorisées (Selon l'emploi du temps régulier de l'élève et les absences de professeurs).

A2 : Sorties semi-autorisées (Selon l'emploi du temps régulier de l'élève ;
en cas d'absence imprévue d'un professeur, l'élève n'est pas autorisé à sortir).

A3 : Sortie non autorisées (L'élève est présent de 8h30 à 16h30).

Le Signature(s) représentant(s) légal(aux)

◆ DEMANDE D'ADHÉSION

Je soussigné(e) , responsable légal(e) de l'élève

Nom Prénom Niveau

demande l'adhésion de mon enfant au Foyer Socio-éducatif pour l'année et règle la cotisation de 6€ en :

Espèces.

Chèque à l'ordre du « Foyer Socio-éducatif du collège Jean-Marc Laurent »
avec indication du nom + prénom de l'élève au dos.

Le Signature(s) représentant(s) légal(aux)

L'accès à la restauration s'effectue par un contrôle d'accès automatisé.

Une carte nominative est remise gratuitement aux élèves concernés, dès leur première inscription en collège et pour toute la durée de leur scolarité.

L'élève doit présenter sa carte à chaque passage.

En cas de perte ou de vol, le prix d'une carte est de 7€.

Le prix du repas s'élève à 3,10€ par repas (sous réserve de modification à la rentrée).

Ces tarifs sont fixés par le Conseil Départemental et identiques dans tous les collèges de la Somme. Les familles ont la possibilité de choisir les jours fixes de restauration : Soit 1 jour, 2 jours, 3 jours, 4 jours ou 5 jours **par semaine pour l'année scolaire.**

Le principe général est le paiement préalable pour l'approvisionnement du compte. **Le versement minimum lors de l'inscription est fixé à 50€.**

Il est recommandé de réapprovisionner la carte pour un mois minimum et au moins 48 heures avant que le solde soit nul.

Le paiement se fait :

- de préférence par CB via le compte ENT des parents [onglet : mes applis (en haut à droite)  – icône :  « créditer un compte »]
- en chèque à l'ordre de « l'agent comptable du collège Jean-Marc Laurent » **avec indication du nom + prénom de l'élève au dos**
- en espèces (si vous ne disposez pas d'autres moyens de paiement)

En cas de difficultés financières, les familles sont invitées à contacter d'urgence le service intendance du collège.

◆ RESTAURATION SCOLAIRE

Je soussigné(e) , responsable légal(e) de l'élève

Nom Prénom Niveau

Sollicite son inscription à la restauration et m'engage à alimenter le compte régulièrement.

Mon enfant prendra son repas au collège les jours suivants*

Lundi **Mardi** **Mercredi** **Jeudi** **Vendredi**

*Il s'agit de jours fixes.

*Les modifications de jours seront acceptées sous demande exceptionnelle écrite.

Ne sollicite pas son inscription à la restauration.

Le **Signature(s)
représentant(s) légal(aux)**

**Signature
de l'élève**

Document non confidentiel à remplir par les familles, pour communication aux services d'urgence

Nom + Prénom de l'élève Né(e) le Niveau

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Veuillez faciliter notre tâche en complétant les informations ci-dessous.



Pensez également à nous informer de tout changement vous concernant qui surviendrait en cours d'année scolaire.

♦ **COORDONNÉES DU / DES RESPONSABLES LÉGAUX :**

L'ÉLÈVE RÉSIDE CHEZ Mère et Père Mère Père Autre ?

RESPONSABLE LÉGAL 1

Lien de parenté :

Choix parmi : *Mère / Père / Autre membre de la famille (merci de préciser) / Fratrie / Ascendant / Tuteur / Éducateur / Aide sociale à l'enfance*

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle - Code Postal - Commune :

N° téléphone fixe :

N° téléphone portable :

Obligatoire : code profession ou situation (voir page 4)

N° téléphone de l'employeur :

Nom et adresse de l'employeur :

RESPONSABLE LÉGAL 2

Lien de parenté :

Choix parmi : *Mère / Père / Autre membre de la famille (merci de préciser) / Fratrie / Ascendant / Tuteur / Éducateur / Aide sociale à l'enfance*

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle - Code Postal - Commune :

N° téléphone fixe :

N° téléphone portable :

Obligatoire : code profession ou situation (voir page 4)

N° téléphone de l'employeur :

Nom et adresse de l'employeur :

◆ **AUTRE PERSONNE SUSCEPTIBLE DE VOUS PRÉVENIR RAPIDEMENT :**

1) Lien de parenté ou connaissance :

Nom et Prénom :

Adresse personnelle – Code Postal et Commune :

N° téléphone fixe et portable :

2) Lien de parenté ou connaissance :

Nom et Prénom :

Adresse personnelle – Code Postal et Commune :

N° téléphone fixe et portable :

◆ **ASSURANCE SCOLAIRE**

N° - Coordonnées de la compagnie :

◆ **SÉCURITÉ SOCIALE**

N° de sécurité sociale – Coordonnées du centre :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné d'un responsable légal ou de son représentant.

◆ **OBSERVATIONS PARTICULIÈRES QUE VOUS JUGEREZ UTILES DE PORTER A LA CONNAISSANCE DE L'ÉTABLISSEMENT :**

◆ **NOM – ADRESSE ET N° DE TÉLÉPHONE DU MÉDECIN TRAITANT :**

Les renseignements sont à destination de l'infirmière et du médecin scolaire. Vous pouvez, si vous le souhaitez, remettre ce document sous enveloppe cachetée adressée à l'infirmière.

Nom + Prénom de l'élève Niveau

Porte t-il des verres correcteurs ? Non Oui

Porte t-il un appareil auditif ? Non Oui

A t-il subi une intervention chirurgicale récente ? Non Oui

Si oui, laquelle ?

Souffre t-il de l'une des maladies suivantes ? Asthme Épilepsie Diabète
 Eczéma Cardiopathie Hémophilie
 Autres :

Est-il allergique ? Non Oui

Si oui, précisez à quoi :

Suit-il un traitement ? Non Oui

Si oui, précisez lequel :

A t-il déjà bénéficié d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ? Non Oui > dernière date :

A t-il déjà bénéficié d'un suivi MDPH (Gevasco) ? Non Oui > dernière date :

Bénéficie t-il d'un Plan d'accompagnement Personnalisé (PAP) ? Non Oui > dernière date :

Est-il suivi par un orthophoniste ? Non Oui

Est-il suivi par un psychologue ? Non Oui

Est-il suivi par un spécialiste ? Non Oui

Si oui, Nom et adresse :

 **Merci de fournir les documents en votre possession (Bilan orthophonique, PAP, Ordonnance...) sous pli cacheté.**

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance du service médical de l'établissement :

La loi n°2002-303 du 04 mars 2002 et le décret n°2002-637 sur l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnels de santé, stipulent que toute transmission de données médicales d'un médecin à un autre médecin doit faire l'objet d'une autorisation préalable du représentant légal de l'enfant.
La transmission du dossier médical scolaire de votre enfant (qui le suivra durant tout son cursus scolaire) est soumise à ce principe.

Nous vous demandons donc de bien vouloir compléter et signer ce document qui sera remis au médecin scolaire afin qu'il puisse demander la transmission du dossier.

Je soussigné(e) :

Adresse :

Responsable légal de l'élève :

Né(e) le :

Scolarisé(e) au Collège Jean-Marc Laurent à Amiens en niveau de classe :

Autorise le médecin scolaire référent de cet établissement à demander le dossier médical scolaire à son confrère de l'établissement où il ou elle était inscrit(e) précédemment.

Le : Signature(s) représentant(s) légal(aux) :

Date de la demande :

Nom et Prénom de l'élève :

Né(e) le : A

<p>Collège Jean-Marc LAURENT</p> <p>34, rue Jean-Marc LAURENT</p> <p>80090 AMIENS</p>	<p>Établissement d'où vient l'élève :</p> <input type="text"/>
--	--